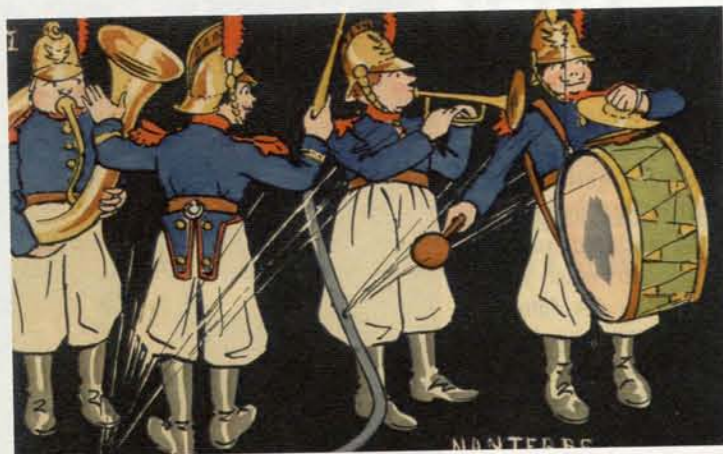


Depuis 1821, il existait une société de secours contre l'incendie, elle comptait 52 hommes. Un décret du 29 décembre 1875 a réorganisé les corps de sapeurs-pompiers, ceux-ci relèvent du ministre de l'Intérieur mais restent soumis aux obligations de la loi militaire.



Au début du siècle, l'image des légendaires pompiers de Nanterre se retrouvait tant dans la caricature que dans la publicité. Et la chanson « Les pompiers de Nanterre » faisait partie du répertoire populaire lors des fêtes, bien au-delà des limites de notre commune.



tombés dans l'égout à ciel ouvert, dans le fleuve ou dans les sablières valent aux sauveteurs des décorations décernées par la SPA.

La formation de nouveaux quartiers éloignés du centre, et l'implantation d'industries vont nécessiter des moyens d'alerte et d'intervention plus rapides avec des matériels plus adaptés aux risques nouveaux qui apparaissent.

Une manœuvre de pompes effectuée en octobre 1905 dans le quartier du Plateau révèle l'insuffisance des capacités d'alimentation en eau, et il faudra attendre 1928 pour que soit installée une sirène au sommet de la tour.

Faisant fi des railleries des humoristes parisiens, et d'une imagerie populaire souvent gouguenarde, inspirées par quelque fin de banquet de la Sainte-Barbe, les pompiers de Nanterre se dévouent courageusement, parfois à leur détriment, à leur mission de sauvetage de leurs concitoyens et de leurs biens. De nombreux prix et décorations récompensent leur



comportement et l'efficacité de leurs interventions, au feu ou dans les concours. La compagnie est un élément fédérateur de la communauté villageoise. Elle parade en tête du cortège de la Rosière, organise la traditionnelle retraite aux flambeaux, assure le service des fêtes et des cérémonies officielles. Les manœuvres s'exercent à la vue du public.

Aujourd'hui encore ce n'est pas sans respect mêlé de fierté, que certains Nanterriens évoquent le souvenir d'un parent qui était pompier de Nanterre.

# Il y a cent ans, les pompiers de Nanterre

Les sapeurs-pompiers doivent être recrutés pour cinq ans au moyen d'engagement volontaire. Ils doivent être choisis parmi les hommes ayant effectué les cinq ans de service militaire, de préférence parmi les armes du génie ou les agents des ponts et chaussées. En sont exclus les individus privés de leurs droits civiques par jugement. Les candidatures sont examinées par une commission présidée par le maire et comportant deux membres du conseil municipal et trois notables.

Chaque compagnie établit son

règlement de service. Il prévoit les sanctions infligées aux contrevenants, graduées de la simple réprimande, aux amendes versées à la caisse de secours, et même à la radiation définitive des contrôles.

En 1896 l'effectif de la compagnie a été porté à 41 hommes. 20 sont issus des métiers du bâtiment, 6 des métiers agricoles, 8 sont des journaliers, les ouvriers, commerçants et employés sont les moins représentés.

La fonction de pompier présente des risques dont les conséquences sociales ne peuvent être compensées par la générosité

publique et les œuvres de bienfaisance. Autant pour pallier aux effets que pour encourager les vocations, une caisse de secours pensions et retraites a été créée le 26 février 1879. Elle est alimentée par des allocations et subventions municipales, les cotisations des membres honoraires et participants, des produits des services rétribués tels la sécurité des spectacles, des souscriptions provenant des compagnies d'assurance contre l'incendie, elle peut recevoir des dons et des legs. Elle fournit des soins médicaux à ses membres malades ou blessés, verse une in-

demnité pendant une incapacité de travail. Elle peut accorder des secours exceptionnels aux malades ou infirmes, ou pour la naissance d'un enfant.

Les retraites peuvent être obtenues dans la limite des sommes disponibles, après vingt-cinq ans de service, à partir de cinquante ans. En outre il est créé une caisse de famille qui verse une indemnité de présence pour chaque incendie ou service.

La commune perçoit une subvention de l'État, destinée à l'entretien d'une compagnie. Une part doit être affectée en toute priorité à la souscription d'une

assurance à la caisse nationale d'assurance contre les accidents.

L'habillement, les équipements et le matériel sont à la charge de la commune. Les tenues doivent se distinguer des uniformes militaires, par leur couleur et la qualité des accessoires. Chaque pompier doit apposer à son domicile une plaque de porte.

Le matériel de secours est constitué de quatre pompes aspirantes et refoulantes, à bras, de seaux de toiles, d'un appareil à feu de cave, d'une échelle à coulisse, d'un brancard, de pelles, de pioches et de haches. Une remise des pompes et un portique

d'entraînement sont installés place de la Fête. En 1899, les pompiers déclarent les locaux insuffisants pour y remiser un dévidoir à tuyau et l'ensemble du matériel. En 1902, un gymnase est construit boulevard du Nord (rue de Stalingrad), y sont adjoints une tour pour le séchage des tuyaux de toile, une remise des pompes et un stand de tir de soixante-dix mètres.

En cas de sinistre, l'alerte est donnée par les clairons, les tambours ou le tocsin; gradés et sapeurs se rendent à la remise des pompes, les uns pour donner les ordres, les autres pour les exé-



Robert CORNAILLE  
Société d'Histoire  
de Nanterre